

de titres qu'elle s'est justement acquis à la faveur publique.

On prête au gouvernement Mercier l'intention d'opérer des réformes considérables dans notre système d'enregistrement. Ce projet sera accueilli avec la plus vive satisfaction. Demandé depuis longtemps, il s'impose par lui-même et il sera digne de la politique active et énergique qui caractérise l'administration actuelle.

La lenteur de l'enregistrement par transcription, la longueur des certificats, la confusion dans la tenue de certains registres et dans les inévitables corrections cadastrales, sont autant de choses défectueuses qui ne conviennent ni aux idées ni au caractère de notre temps et qui demandent une prompte réforme.

Espérons qu'avant longtemps, avec le concours de l'association des Régistrateurs, le gouvernement aura mené à bonne fin ce projet de revision de nos lois d'enregistrement.